



Questions fréquentes sur la mobilité sortante

- **Dans le cadre d'un L3 ou M1 « Gestion », comment s'articule la sélection à la mobilité et la sélection d'entrée à l'IAE ?**

Si vous postulez à une mobilité, la première sélection sera celle effectuée par le responsable pédagogique du diplôme demandé à l'IAE : c'est donc une sélection basée sur votre dossier académique, constitué par le dossier que vous aurez remis au Service des Relations internationales d'UT1. Le responsable décide si vous êtes accepté pour ce diplôme à l'IAE et, en cas d'acceptation, donne une note à votre dossier (qui servira à votre classement final).

Ce n'est que si vous êtes accepté par le responsable pédagogique que vous subirez les deux autres sélections : l'entretien de motivation et le test de langue.

Si vous êtes définitivement sélectionné(e), vous serez dispensé(e) des autres tests d'entrée propres à l'IAE.

- **Si je ne suis pas sélectionné(e) en mobilité internationale, puis-je postuler malgré tout à l'IAE ?**

Oui. Si vous n'êtes pas sélectionné(e) en mobilité internationale, vous retombez dans la procédure normale : vous devez télécharger un dossier de candidature sur le site de l'IAE vers le mois de février-mars, le remplir, le retourner complet et passer les tests requis.

- **Si je suis sélectionné(e) en mobilité internationale, est-ce que je dois accomplir en plus la procédure de candidature « normale » à l'IAE**

Non. Vous devez uniquement remplir la partie administrative du dossier de candidature (en ligne sur notre site internet vers le mois de février-mars). Vous n'avez pas à joindre les autres documents demandés ni à passer les tests. Votre dossier ne sera pas soumis à la commission de sélection.

- **Si je suis sélectionné(e) en mobilité internationale, quelles sont les formalités d'inscriptions à l'IAE ?**

Vous recevrez début juillet un dossier d'inscription avec une date de rendez-vous en septembre. Il faudra remplir le dossier et venir au rendez-vous ou vous faire représenter par un ami ou un membre de votre famille. Si vous ne connaissez personne qui puisse vous inscrire à votre place, merci de contacter le secrétariat de scolarité de votre diplôme.

- **Est-ce que je peux postuler pour partir dans des universités partenaires qui ont uniquement un accord en Economie ?**

Pour construire votre dossier, vous devez en priorité regarder les universités qui ont un accord de partenariat avec UT1 en Gestion (liste sur notre site internet). Cependant, si, pour des raisons précises, vous êtes particulièrement intéressé(e) par des universités qui n'ont qu'un accord en Economie, vous pouvez les mentionner mais les places seront accordées en priorité aux étudiants en Economie.

- **J'ai peur de ne pas être pris(e) à l'IAE. Est-ce que je peux postuler également pour partir en mobilité avec une autre faculté (par exemple en Economie) ?**

Oui. Vous devez dans ce cas faire deux dossiers (deux inscriptions en ligne et deux listes de choix d'universités) : un pour le diplôme que vous demandez à l'IAE et un pour le diplôme que vous demandez dans l'autre faculté.

- **Quand je prépare mon dossier, est-ce que je dois rencontrer mon Conseiller pédagogique ?**

Une rencontre avec votre Conseiller pédagogique sera organisée une fois la sélection et l'affectation faites. Si vous avez un doute important quant à la faisabilité de votre projet, vous pouvez cependant contacter votre Conseiller pédagogique avant cela.

- **Comment trouver les cours dans l'université partenaire ?**

Vous devez consulter le site internet de l'université, en entrant de préférence dans les pages Relations internationales, où vous pourrez souvent trouver des listes des cours offerts aux étudiants en échange. Attention si vous consultez uniquement les pages sur les formations/diplômes, les cours mentionnés ne seront pas toujours ouverts aux étudiants en échange.

Le site www.moveonnet.eu/directory propose un répertoire des institutions où vous trouverez parfois, dans la rubrique « Info for students », un lien direct vers la liste des cours disponibles.

- **Y a-t-il un passage automatique entre un L3 « gestion » effectué en mobilité et un M1 « gestion » de l'IAE ?**

Oui, sous réserve de réussite aux examens, sauf pour le Master 1 IMOS (Ingénierie et Management des Organisations Sportives), qui est un Master en co-habilitation avec l'Université Paul Sabatier. La règle est la même pour les étudiants ayant effectué leur L3 « gestion » à Toulouse.

- **Y a-t-il un passage automatique entre un M1 « gestion » effectué en mobilité et le M2 « gestion » de mon choix à l'IAE ?**

Non. Tout comme pour les étudiants qui effectuent leur M1 « gestion » à Toulouse, il y a une sélection pour le passage du M1 au M2. En tant qu'étudiant parti en mobilité, vous êtes soumis à la même sélection : c'est l'ensemble de votre dossier qui est étudié et aucun étudiant n'est assuré d'obtenir le M2 de son choix.

- **Partir en M1 « gestion » peut-il être pénalisant pour la sélection dans un M2 de l'IAE ?**

Non, ce n'est pas pénalisant. Il faut, comme pour les étudiants qui font leur M1 à Toulouse, avoir de bons résultats et être cohérent dans son projet professionnel. C'est à chaque étudiant de faire de son année passée à l'étranger un atout supplémentaire

- **Est-il préférable de partir en L3 « gestion » ou M1 « gestion » ?**

Les deux années se prêtent tout à fait à un départ en échange international.

- **Est-il possible de partir en L3 « gestion » puis en M1 « gestion » (double mobilité) ?**

C'est possible théoriquement mais afin que le maximum d'étudiants profitent de ces expériences, ces doubles mobilités sont très rares.

- **Je veux faire des études de comptabilité, y a-t-il des restrictions ?**

Oui, vous ne pouvez pas partir en M1 Comptabilité si vous envisagez de faire un M2 Comptabilité Contrôle Audit (en raison de problèmes d'équivalence).

- **Est-il possible de faire un M2 de l'IAE à l'étranger ?**

Non, seuls les départs en L3 et en M1 sont possibles

- **Quelle sera la reconnaissance de notre diplôme de l'IAE préparé à l'étranger ?**

Un diplôme de l'IAE préparé à l'étranger est strictement identique à un diplôme de l'IAE préparé à Toulouse. Rien n'indique sur le diplôme qu'il a été obtenu suite à une année passée à l'étranger. Par contre, un étudiant parti à l'étranger n'obtiendra pas de relevé de notes de l'IAE de Toulouse.

- **Que se passe-t-il en cas d'échec ? Redouble-t-on à l'étranger ?**

Non, le redoublement ne se fait pas à l'étranger. En cas d'échec, le redoublement se fera à l'IAE de Toulouse SI le jury l'accepte (le jury reste souverain dans sa décision d'accepter ou non un redoublement)

- **L'anglais est-elle la seule langue utile pour des études en « gestion » ?**

Non. L'anglais est quasiment obligatoire pour une carrière en gestion, par conséquent vous pouvez faire jouer la différence en votre faveur en parlant également une deuxième langue étrangère.